



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2011 à 19 heures**

COMPTE RENDU COMPLET

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,
L'an deux mil onze, **le dix-sept du mois de juin à 19 heures**, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil municipal en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Francis DELATTRE, Maire, Parlementaire Honoraire.

PRÉSENTS :

Union Franconville Avenir :

M. DELATTRE, Mme CAVECCHI, M. CHANUDET, Mme BETIS, M. SOUIED,
Mme LASCOT, M. BENLARBI, Mme DODIN, M. MELKI, Mme CATUSSE, M. MONTOUT, Mme
BAUGÉ, M. FINCK, Mme MICHAUT-NICOLAE, Mme WOZNIAK, M. JABR,
Mme MOSER, Mme MERCHIE, M. SANZ, Mme GONZALEZ, M. LANDRY, M. YVARS,
M. DONOT, Mme VIEILLARD-BRUMENT, Mme LEFÈVRE, M. DE CARLI.

Groupe Franconville Citoyenne :

M. SÉBAOUN, Mme AUBOIN, Mme BARRIET, M. LANDRIOT,
M. RAISSÉGUIER.

Groupe Agir Pour Franconville :

M. BOURNONVILLE

ABSENTS :

Union Franconville Avenir :

M. FERNANDEZ	(Pouvoir à M. YVARS)
M. HINDRÉ	(Pouvoir à Mme VIEILLARD-BRUMENT)
M. SALLOT	(Pouvoir à M. CHANUDET)
Mme HINAUX-PAUTARD	(Pouvoir à M. MELKI)
M. VERBRUGGHE	(Pouvoir à Mme DODIN)

Groupe Franconville Citoyenne :

M. BEN HABIB	(Pouvoir à M. SEBAOUN)
Mme CHARRIERES	Absente.

SECRÉTAIRE : M. MELKI

Le Conseil Municipal convoqué le 7 juin 2011 s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : **Xavier MELKI** a reçu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire et les a acceptées.

QUESTION UNIQUE

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE. (M. DELATTRE)

M. le Préfet du Val-d'Oise demande que le Conseil Municipal se prononce sur le projet de Schéma de Coopération Intercommunale, adressé le 29 avril 2011.

La partie du projet départemental relative à l'intégration de la Commune de Franconville au sein d'un grand EPCI comprenant la Communauté d'Agglomération Val et Forêt, la Communauté d'Agglomération Le Parisis (CALP), ainsi que les communes de Taverny, Bessancourt et Sannois, n'est pas acceptable.

L'ensemble des communes composant le Parisis, les communes de Franconville, Taverny et Bessancourt souhaitent se regrouper au sein d'un EPCI à dimension raisonnable et à taille humaine.

Toutes ces communes partagent les mêmes intérêts, le même bassin d'emplois et de vie.

Pour ces motifs, les 9 communes concernées émettent un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et se prononcent en faveur d'un EPCI réduit aux communes de la CALP (Pierrelaye, Herblay, Beauchamp, La Frette sur Seine, Montigny les Cormeilles, Cormeilles en Parisis) et aux 3 communes de Franconville, Bessancourt et Taverny.

La CALP et les Communes de Taverny et de Bessancourt ont d'ores et déjà voté en ce sens.

Comme nous, elles soutiennent :

- que le groupement des neuf communes contribue à l'achèvement de la carte intercommunale,
- que la Communauté d'Agglomération Le Parisis regroupant neuf communes correspond à une vraie logique en termes de territoire (RD 14, Buttes du Parisis, forêt de Pierrelaye,...), et de bassin d'emplois,
- que les enjeux économiques et financiers d'un tel périmètre donnent la possibilité de développer les actions et les équipements de proximité au profit des populations dans ce secteur du Val-d'Oise,
- que cette nouvelle configuration intercommunale permet d'envisager la réalisation d'équipements d'envergure tels qu'un équipement culturel collectif, un centre de formation universitaire ou agricole, l'implantation de grandes écoles qui font défaut dans cette partie du département,
- que le dimensionnement de cette nouvelle intercommunalité correspondrait à une structure de taille importante dans le département du Val-d'Oise, avec une population de 155 210 habitants,
- que l'unité paysagère et géographique est très identifiable avec la vallée de la Seine au sud, les Buttes du Parisis à l'est et la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt au nord,
- que le territoire est doté de nombreuses infrastructures routières (RD 14, RD 392, A15, A115) et ferroviaire (RER C, Transilien) qui contribuent au développement des projets intercommunaux,
- que la Communauté d'Agglomération Le Parisis souhaite voir améliorer les services des transports en commun notamment en prolongeant les Tram T2 et T8 par un service de bus en « site propre » sur plusieurs portions.
 - que la commune de Franconville n'est pas opposée à ce que la commune de Sannois, seule commune non intégrée, fasse partie de ce nouveau périmètre.

M. le Maire

Nous sommes réunis ce soir afin de délibérer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par M. Le Préfet.

Nous nous sommes déjà réunis pour une réunion de travail, au cours de laquelle nous avons étudié la proposition. Nous avons donc élaboré une synthèse à l'issue de nos discussions, et nous vous proposons ce soir une délibération.

Vous le savez, la loi nous impose désormais un certain nombre d'éléments dans le cadre de l'intercommunalité. Jusqu'à présent, la constitution d'intercommunalités se basait sur le volontariat, l'avis favorable des communes. La loi du 16 décembre 2010 a modifié la donne. Elle impose désormais des conditions de regroupement aux Collectivités Territoriales, notamment une obligation que soit complètement couvert le territoire départemental.

Nous allons donc d'abord nous prononcer sur les communes avec lesquelles nous souhaitons travailler, ensuite sur les compétences que nous souhaitons exercer. Il s'agit en effet de définir les conditions nécessaires à un travail communautaire, valable pour les années à venir.

Un groupe de travail va être constitué au sein du Conseil Municipal, sous la responsabilité de M. Souied et la première réunion se tiendra en septembre.

Donc, aujourd'hui, nous devons donner notre avis sur les propositions émises par la Commission Départementale, composée de 54 membres élus, issus de l'Association des Maires de France, de représentants des Conseils général et régional.

Ce qui change aussi de nos jours, c'est que le Préfet est un réel acteur dans le projet, il est en charge de l'application de la loi de 2010, avec un droit de regard. Il a donc le pouvoir de donner son accord ou d'imposer une autre décision.

Un projet global pour le département a été élaboré et l'avis sera rendu fin septembre par la Commission, une fois que l'ensemble des communes et des EPCI existants se sera prononcé.

Cette Commission rendra un avis favorable ou défavorable, partiellement favorable, assorti de propositions. Le Préfet est libre de tenir compte des avis et propositions relatifs à son projet.

Pour mettre en échec le projet du Préfet, il faut réunir une majorité de 2/3 du Comité, ce qui n'est pas une mince affaire. Le risque étant que la carte préfectorale nous soit imposée en l'état, si nous n'assortissons pas notre avis, de propositions sérieuses. Si le Préfet constate que les communes n'arrivent pas à se mettre d'accord, il prendra la décision d'imposer sa décision, que l'on soit d'accord ou non. La problématique est donc là...

Tout le monde s'est mis au travail, le gros enjeu se situant sur notre secteur. Il y a quelques cas isolés comme Enghien, au milieu de la CAVAM, qui souhaite demeurer hors de l'Agglomération. Ensuite nous avons deux EPCI, en particulier l'un d'eux que nous avons fréquenté un temps : Val et Forêt. Ensuite, la Communauté d'Agglomération « Le Parisis », qui fonctionnait jusqu'à il y a encore quelques mois en Communauté de Communes. Pour mémoire, cette communauté d'agglomération est composée de Cormeilles en Parisis, La Frette sur Seine, Montigny les Cormeilles, Herblay, Beauchamp et Pierrelaye. Entre les deux EPCI, il y a une zone avec quatre communes : Sannois, Bessancourt, Taverny et Franconville.

Les deux EPCI se sont déjà rencontrés pour discuter. La Communauté d'Agglomération du Parisis, sous la présidence de M. Lavaud, Maire de Beauchamp, s'est prononcé fermement contre le projet préfectoral de grande Agglomération, elle s'oppose à toute fusion avec un autre EPCI ; elle est favorable à l'intégration des communes de Taverny, Bessancourt et Franconville.

Nous avons discuté entre nous de la pertinence des territoires, des compétences, de la sociologie des villes... Nous avons déjà travaillé avec les villes de Taverny, Bessancourt, Beauchamp dans le cadre du syndicat des ordures ménagères Tri Action, donc nous connaissons très bien ces villes voisines.

Le seul problème tient aux enjeux de la RD14, des enjeux universitaires, par exemple, sur les zones de Pierrelaye et d'Herblay ; nous serions concernés par ces projets bien que ces installations soient situées sur une autre commune. Il y a aussi la réhabilitation des commerces de la RD14, un projet initié par la ville de Montigny. Son maire a pour objectif de reconditionner l'ensemble, il a consulté des cabinets d'architectes, il a présenté un projet qui me semble tenir la route. Reste à obtenir les financements.

Nous avons des complémentarités sur des équipements qui n'existent pas encore, comme un complexe culturel ou sportif. Il y a donc des choses à mettre en action, différentes des projets des trois piscines actuellement au programme de la Communauté d'Agglomération du Parisis.

Nous pouvons envisager ensemble des projets d'envergure, car le Parisis vient de se constituer, le terrain est encore « neuf »,

Ensuite, nous avons la Butte de Cormeilles et le souci de l'exploitation des carrières, notamment les 15 millions de m³ pour reboucher le trou d'exploitation du gypse. Au sein du Syndicat des Buttes, il y a au moins 6 ou 7 communes du futur Parisis qui sont concernées par ce défi environnemental. Il

semble également que nous constituerions un poids politique important si l'exploitation du gypse, la prolongation de la concession, se faisait de façon communautaire.

Il existe également un autre projet sur lequel quatre maires sont déjà d'accord : Herblay, Pierrelaye, Montigny et Franconville : il s'agit de la prolongation du T8. Même s'il n'est pas possible d'avoir un tramway, il est possible dans un premier temps de mettre en place un transport en commun en site propre.

Avec la revitalisation de la RD14, l'Agglomération du Parisis se constituerait une épine dorsale, un axe primordial. Il faudra négocier avec tous les acteurs, y compris la Société du Grand Paris puisque les contrats de développement urbain se négocient avec ces partenaires également.

D'autres départements ont déjà amorcé des démarches en vue d'obtenir un contrat de développement urbain ; or, le Val-d'Oise est une nouvelle fois à la traîne, sauf l'est du département, car limitrophe avec le département de la Seine-Saint-Denis, qui est intégré dans le projet du Grand Paris. Il suffit de regarder les cartes pour s'apercevoir que l'est du Val-d'Oise peut bénéficier du T5 qui s'étend jusqu'à la Seine-Saint-Denis.

Dans notre secteur, le déficit structurel nécessite des intervenants de poids pour peser dans la prise de décision. A l'heure actuelle, il n'y a pas de véritable projet. Nous avons des besoins, mais pas encore de projet entériné. Si nous amorçons rapidement un projet sur la RD14, nous engagerons un travail pour les 15 à 20 ans à venir.

J'aimerais également que nous intervenions sur des sujets comme les grandes écoles, les universités comme celle de Cergy. Herblay dispose de terrains susceptibles de doter le secteur d'écoles de haut niveau. Cela éviterait que nous nous soyons lésés par les projets de Saclay, par exemple.

Il faut donc s'engager dans de vrais projets, indiscutables, qui permettent aux communes de garder des services publics de proximité.

Nous avons déjà malheureusement expérimenté par le passé la disparition de services d'Etat ou para-étatiques, notamment en matière de social. Si on affaiblit les décideurs que sont les Conseils municipaux par rapport à leur population, la déshumanisation ambiante et rampante ne fera que se renforcer. Les habitants ne se satisfont pas d'un numéro unique en 08, qui les fait attendre longuement avant de les mettre enfin en communication avec un interlocuteur. Il faut maintenir le lien direct avec la population. Cela constitue un enjeu de la délibération de ce soir.

Dans ce dossier d'intercommunalité, il nous faut donc trouver le chemin, agir en matière de transport, agir sur les économies d'échelle (assainissement, eau, ordures ménagères...)... En résumé, il faut travailler sur des projets utiles, visibles par les habitants.

Ce soir, nous vous présentons le projet de délibération que nous avons élaboré à partir des discussions que nous avons eues.

Nous proposons d'émettre un avis défavorable à la proposition du projet de Schéma Départemental du Préfet : non à la grande Agglomération (250 000 habitants) et non à la fusion des deux EPCI. Cela signifierait également environ 75 conseillers au sein de la Communauté d'Agglomération alors que notre proposition les ramène à quarante ou cinquante, ce qui est déjà beaucoup.

A juste titre, le groupe Franconville Citoyenne nous a fait remarquer qu'il y avait une redondance dans notre délibération au sujet des EPCI, puisque la Communauté d'Agglomération du Parisis a développé ce thème dans sa délibération ; nous avons donc modifié et simplifié la rédaction.

Taverny et Bessancourt délibèrent d'ailleurs sur les mêmes données que nous ce soir.

Néanmoins, il est évident d'exprimer quel est notre souhait dans la délibération et les raisons de notre refus.

Le Préfet n'a pas demandé d'étude financière en rapport avec sa proposition. Les maires concernés l'ont demandé et elle se fera à compter du dernier trimestre de 2011 et durant le premier semestre de 2012. La carte devra être actée à la fin de l'année, 2012 sera l'année des discussions entre les communes pour une intégration au 1^{er} janvier 2013. Certains préconisent d'attendre la date limite du 1^{er} juillet 2013, mais je ne suis pas partisan d'attendre la dernière minute dans ce dossier.

Il y a la question des statuts. Vous le savez, la représentativité des communes proportionnellement à leur population ne sera obligatoire qu'en 2014, après les élections. Il est possible de le faire avant, mais le Président de la Communauté du Parisis, M. Lavaud, ne souhaite pas l'appliquer avant 2014. Franconville sera ainsi représentée par 6 membres de son Conseil Municipal ; nous avons donc décidé de désigner 5 membres de la majorité et 1 membre de l'opposition.

Ce soir, nous délibérons sur le fond, sur le modèle des villes de Taverny et de Bessancourt. Nous sommes d'accord pour intégrer le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Parisis.

Nous avons deux points de divergence avec le groupe d'opposition « Franconville Citoyenne » : la ville de Sannois et les ordures ménagères.

Il nous faut cependant présenter au Préfet un projet cohérent, sinon il risque de nous imposer son propre projet.

Il faut savoir que le maire de la Frette était plutôt opposé à notre intégration, car selon lui, Franconville est située à l'extrémité par rapport à son territoire et il aurait souhaité que nous nous associions avec Sannois.

Cependant, Sannois est limitrophe, c'est notre voisin, nous avons des projets avec cette commune, comme le CSU et le travail réalisé ensemble s'est très bien déroulé.

La position des autres maires de la Communauté d'Agglomération a évolué, car ils se sont rendu compte qu'il valait mieux arrondir les angles que de se voir opposer une carte qui ne convient pas. Je pense notamment au Maire de Montigny.

En résumé, exclure une commune me paraît difficile, nous ne lui ferons pas la porte. La ville de Sannois doit discuter actuellement avec les représentants de la Communauté d'Agglomération. De plus, dans le cadre du projet du T8, Sannois peut être un atout. Il n'est pas raisonnable de laisser une commune isolée.

Nous avons modifié quelque peu la rédaction de la délibération, avec un équipement sportif et culturel, le T2 (qui arrive à Bezons, avec notre objectif qu'il soit prolongé jusque Argenteuil), et le T8 par exemple, dans un premier temps..

Je reprends les termes de la délibération...

« La commune de Franconville n'est pas opposée à ce que la commune de Sannois, seule commune non intégrée, fasse partie de ce nouveau périmètre mais refusera toute autre adjonction »

Cela signifie que j'adhère au projet des 6 communes + 3, et que nous ne sommes pas opposés à l'intégration de la ville de Sannois.

Sur la question des Syndicats, nous avons une divergence. Vous savez que la loi préconise la disparition d'un certain nombre de syndicats, qu'elle vise à rationaliser l'organisation de ce que je nomme « le mille-feuilles », en raison de la superposition des compétences et des responsabilités et du nombre de Syndicats.

Pour les communes qui formeront la communauté d'agglomération du Parisis, il n'y a pas moins de 3 Syndicats d'assainissement ! Il va falloir coordonner le tout...

Ensuite, il y a le cas des ordures ménagères. Je préconise une structure unique pour les 9 communes membres. Aujourd'hui, ce sont trois Syndicats qui opèrent dans ce domaine. J'espère que nous opterons pour la reprise de la compétence. Il y a donc le problème du Syndicat Tri Action, auquel l'actuelle communauté d'agglomération semble tenir, et dont le périmètre est différent du Syndicat Emeraude, qui opère sur Franconville. Ce syndicat va forcément évoluer. Je suis contre les non-dits, car si nous n'affirmons pas aujourd'hui notre volonté de changer le système, nous ne le ferons jamais.

Ensuite, il y a un équipement fondamental, qui doit perdurer : la déchetterie installée sur la commune du Plessis-Bouchard.

Je laisse place aux interventions des différents conseillers municipaux.

M. SEBAOUN (Franconville Citoyenne)

Je ne reviendrai pas sur tous les points déjà exposés, nous avons eu l'occasion d'en débattre lors d'une réunion de travail que je vous remercie d'avoir organisée.

Nous sommes d'accord sur un point : celui de rendre un avis défavorable au Schéma Départemental proposé par le Préfet et dont le périmètre ne nous convient pas. Il nous paraît bureaucratique et mal adapté à ce qu'il devrait être, c'est-à-dire un outil au service de l'intercommunalité et des citoyens.

Ensuite, nous sommes d'accord avec le fait que ce serait ingérable.

Aujourd'hui, il apparaît que le travail avec les communes proposées est souhaité et qu'il y a une cohérence des territoires. Nous sommes également en faveur d'une intégration progressive.

Nous sommes défavorables à la représentation égalitaire. Dans un premier temps, au moment de l'adhésion, nous prendrons les choses en l'état, mais ensuite, il faudra que la loi sur la représentativité s'applique.

Dans la délibération proposée ce soir, il y a deux points difficiles : Val et Forêt et Sannois.

Vous avez raison de ne pas évoquer en toutes lettres Val et Forêt, même si nous savons pertinemment à qui nous faisons allusion sous le vocable de « EPCI ». L'un des « Considérant » de la délibération nous y renvoie.

Je ne souhaite cependant pas que notre relation avec Val et Forêt soit l'élément déterminant dans notre prise de décision. J'ai bien compris que le Parisis faisait une proposition sur la base de 6 communes + 3 communes (Franconville, Bessancourt et Taverny), ce qui nous convient. Nous ne sommes pas opposés à une grande Intercommunalité au prétexte que Val et Forêt y figure ; nous le sommes parce que 260 000 habitants, c'est beaucoup trop sans réflexion approfondie sur la périmétrie et les compétences.

Second élément : Sannois. Nous n'avons aucun a priori contre cette commune. La Communauté d'Agglomération du Parisis présente au Préfet une proposition hostile à son intégration.

Dans la délibération présentée ce soir, vous indiquez que vous n'avez rien contre l'adhésion de Sannois. Mais c'est un vœu pieux, puisque le Parisis, pour le moment – et même si l'on nous dit que la situation pourrait évoluer – est contre son intégration.

Lorsque nous mettons Val et Forêt et Sannois en exergue, nous ne faisons pas un choix clair. Il faut répondre à la question posée : pour ou contre le projet de Schéma de Coopération Intercommunale présenté par le Préfet. Je ne fais pas de fixation sur Sannois, cette commune devra bien intégrer un jour une communauté d'agglomération, que ce soit la CAVAM ou le Parisis. La CALP (Communauté d'Agglomération Le Parisis) nous présente une proposition qui exclut Sannois ; Franconville n'a donc pas à se charger de Sannois. Son maire a suffisamment de ressources pour se débrouiller sans notre aide.

Le Préfet se prononcera sur l'avis que nous donnons ce soir ; il intégrera Sannois ou pas ; mais il faut être convaincu qu'il est tout à fait possible que le Préfet entende notre position.

Donc, nous émettons un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, nous sommes pour l'adhésion à la Communauté d'Agglomération du Parisis.

Quant au Syndicat des ordures ménagères, la question n'est pas simple. Il existe actuellement trois Syndicats :

- Emeraude, le plus important, qui couvre 16 communes ;
- Tri Action qui dessert 9 communes ;
- enfin Azur, avec 6 communes concernées.

Cela représente donc beaucoup de communes, beaucoup de travail. Je ne pense pas que nous puissions rapidement résoudre le problème des Syndicats, ni de celui-ci en particulier.

Quant à la délibération, notre position est simple : oui à l'adhésion au Parisis, et non à une adhésion à une grosse agglomération.

M. le Maire

La délibération est claire :

- oui à l'adhésion à la Communauté d'Agglomération Le Parisis ;
- Sannois : cette commune est voisine de la nôtre, nous travaillons avec elle pour quelques dossiers, nous sommes sûrement amenés à continuer sur cette voie ;
- quant au Syndicat des ordures ménagères, je suis d'accord avec vous sur le temps qu'il nous faudra pour y mettre de l'ordre, mais si nous n'inscrivons pas cette priorité, cela ne sera jamais fait.

M. BOURNONVILLE (Agir pour Franconville).

Je suis d'accord sur l'adhésion de Franconville à la Communauté d'Agglomération du Parisis. J'avais exprimé mon désaccord sur la sortie de la Communauté d'agglomération Val et Forêt, au motif que la ZAC d'Ermont-Eaubonne coûtait et coûterait cher.

Il y a deux éléments dans la délibération :

- d'abord Sannois : quel est le risque pour Franconville de prévoir la ville de Sannois dans la délibération alors que nos futurs collègues de la Communauté d'Agglomération ne souhaitent pas y associer cette commune ? Je préconise de ne pas faire mention de Sannois.

- ensuite, vous nous parlez de projets culturels et sportifs... mais il me semble manquer un point essentiel : celui du développement économique et de l'accueil des entreprises. Il s'agit d'une compétence obligatoire, mais votre propos de travailler sur les transports me semble réducteur. Il faudrait travailler à rapprocher les entreprises du lieu d'habitation des Franconvillois, ou plus exactement des habitants du Parisis, dans l'optique de cette intercommunalité.

Beauchamp dispose d'une belle zone d'activités, dans la continuité de celle de Saint-Ouen l'Aumône. J'aimerais donc que l'on intègre cette idée aux projets d'autres natures dont vous nous avez parlé.

En conclusion, je suis défavorable à une nouvelle collaboration avec Val et Forêt. Evitons cette fusion et collaborons avec la Communauté d'Agglomération du Parisis et avec les deux autres communes pressenties, Taverny et Bessancourt.

M. le Maire

C'est une compétence fondamentale. Je n'ai peut-être pas suffisamment insisté sur l'aspect indispensable d'avoir la formation, les écoles pour travailler avec les zones d'activités. Si l'on souhaite un véritable projet, il faut des pôles d'excellence. Je vous en rappelle les éléments : la formation, les écoles, les laboratoires pour « alimenter » les entreprises. La matière première reste la matière grise ; sans celle-ci, nous n'aurons pas de grandes entreprises.

Dans notre secteur, il nous faut un pôle d'excellence lisible et être capable, dans la durée, de conserver ce pôle pour attirer les entreprises.

Nous avons l'exemple des entreprises concurrentielles du groupe Betancourt, dans le domaine de la cosmétique, le 3^{ème} groupe européen : Clarins, qui a failli s'installer à Franconville, il y a quelques années, Sisley installée sur 10 hectares de terrains à Saint-Ouen l'Aumône. Voilà de vraies entreprises. Nous les avons reçues, et je peux vous assurer que leur demande au département du Val-d'Oise se portait sur la recherche de laborantins, de chercheurs. Il faut donc que nous fournissions les écoles en adéquation avec l'activité des entreprises installées, des entreprises voisines et périphériques.

Mme AUBOIN (Franconville Citoyenne)

Le projet de M. Le Préfet signifie que nous réintégrons Val et Forêt, puisque cet EPCI est inclus dans le périmètre prévu par le Préfet. Ce n'est pas envisageable.

A l'époque, j'avais voté contre l'intégration de Franconville au sein de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt. La rejoindre à nouveau signifierait assumer ses dettes et surtout les faire supporter aux Franconvillois et aux habitants des communes composant le Parisis.

En cas de refus d'intégrer le Parisis, Franconville s'expose à ce que le Préfet nous impose l'adhésion, aux côtés de Val et Forêt.

Je voterai donc dans le même sens que mes collègues communistes des autres communes, à savoir contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, tel que proposé, en l'état, par le Préfet.

M. SEBAOUN (Franconville Citoyenne)

S'il s'agit de la page une de la délibération, il n'y a pas de problème.

La seconde page sur les motifs ne nous convient pas, nous ne sommes pas d'accord avec ce qui est inscrit.

En résumé : d'accord pour l'avis défavorable, mais pas d'accord avec le libellé des motifs invoqués.

APRES en avoir délibéré, à la majorité, avec l'opposition de «Groupe « Franconville Citoyenne », à l'exception de Mme Michèle AUBOIN qui vote pour la délibération, et le vote en faveur de la délibération du Groupe « Agir Pour Franconville »,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par M. le Préfet du Val-d'Oise en date du 29 avril 2011 tel qu'il est présenté avec ses pièces annexes.

Aux motifs que :

- La création d'un futur EPCI à fiscalité propre à seize communes générerait l'alourdissement des procédures et l'allongement des délais dans la prise des décisions du fait d'un grand nombre de communes à consulter. Cela irait à l'encontre de la nécessaire proximité avec les administrés,
- La prise efficiente de nouvelles compétences se prend au vu des conclusions d'une étude approfondie préalable permettant d'en apprécier les enjeux et les moyens de développer à cet effet,
- Le projet de SDCI est contraire à l'essor de l'Intercommunalité Le Parisis, et est susceptible de compromettre financièrement la mise en œuvre du programme d'investissement de la CALP en particulier, la réalisation des trois équipements aquatiques déjà engagés,
- Le projet de SDCI ne démontre pas de manière significative la cohérence d'un nouveau territoire ni les impacts financiers qu'il aurait sur les collectivités existantes,
- Le projet de SDCI obère les projets en terme d'équipements, de transports et de logements du Parisis dans un contexte économique difficile, et dans de nouvelles conditions financières moins favorables,
- Le projet de SDCI n'apporte pas de moyens de transport supplémentaires à la CALP et ne renforce pas sa proximité avec Paris et le reste de l'Île de France.

S'OPPOSE A toute fusion de la CALP (88 428 habitants – population municipale au 1^{er} janvier 2011) avec un autre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

S'ENGAGE A :

- rejoindre le périmètre de la Communauté d'Agglomération Le Parisis en y incluant les trois communes encore non intégrées dans une intercommunalité, à savoir Bessancourt, Franconville et Taverny dont l'adhésion correspond à une vraie logique d'extension de territoire qui comprendrait alors 155 210 habitants et neuf collectivités,
- Etudier l'ensemble des enjeux économiques et financiers liés à cette extension,

DIT

- que le groupement des neuf communes contribue à l'achèvement de la carte intercommunale,
- que la Communauté d'Agglomération Le Parisis regroupant neuf communes correspond à une vraie logique en termes de territoire (RD14, Buttes du Parisis, forêt de Pierrelaye,...) et de bassin d'emplois,
- que les enjeux économiques et financiers d'un tel périmètre donnent la possibilité de développer les actions et les équipements de proximité au profit des populations dans ce secteur du Val-d'Oise,
- que cette nouvelle configuration intercommunale permet d'envisager la réalisation d'équipements d'envergure telle qu'un équipement culturel collectif, un centre de formation universitaire ou agricole, l'implantation de grandes écoles qui font défaut dans cette partie du Département,

- que le dimensionnement de cette nouvelle intercommunalité correspondrait à une structure de taille importante dans le département du Val-d'Oise, avec une population de 155 210 habitants,
- que l'unité paysagère et géographique est très identifiable avec la vallée de la Seine au sud, les buttes du Parisis à l'est et la plaine de Pierrelaye-Bessancourt au nord,
- que le territoire est doté de nombreuses infrastructures routières (RD 14, RD 392, A15, A115) et ferroviaire (RER C, Transilien) qui contribuent au développement des projets intercommunaux,
- que la Communauté d'Agglomération Le Parisis souhaite voir améliorer les services des transports en commun notamment en prolongeant les Tram T2 et T8 par un service de bus en « site propre » sur plusieurs portions.
- que la commune de Franconville n'est pas opposée à ce que la commune de Sannois, seule commune non intégrée, fasse partie de ce nouveau périmètre.

SOLLICITE l'avis favorable de la CDCI sur le projet présenté.

EST FAVORABLE :

- au rapprochement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Corneilles-en-Parisis (SIARC) et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Patte d'Oie d'Herblay (SIAPOH),
- à la mise en place d'un seul syndicat relatif au ramassage et au traitement des ordures ménagères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le 29 août 2011

**Le Maire,
Parlementaire honoraire**

Francis DELATTRE